

SYNDICAT
EMERAUDE

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2017



*Rapport sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets*

SOMMAIRE

LE SYNDICAT EMERAUDE	4
Compétences et territoire	5
Organisation et fonctionnement	6
LA PRÉVENTION	7
Le compostage	8
SERD / Gaspillage alimentaire en restauration collective	9
Lombricompostage à la crèche / Collecte des TLC / Valorisation des encombrants ...	10
LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	11
La pré-collecte	12
La collecte	14
Tonnages par flux et évolution 2016-2017	16
Evolution des ratios 2007-2017	18
L'Eco-site du Plessis-Bouchard	19
La collecte des déchets dangereux	20
Mise à disposition de bennes	21
La collecte des papiers	21
Le traitement	22
Bilan matière	23
Détail des sites de traitement	24
LES FINANCES	25
Compte Administratif	26
Fonctionnement	27
Investissement	28
Zoom sur les recettes de fonctionnement	29
LA COMMUNICATION	30
Information	31
Sensibilisation	32
Événementiel	33
ANNEXE	34
Détail des coûts aidés et des coûts complets	35

Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

LE SYNDICAT ÉMERAUDE

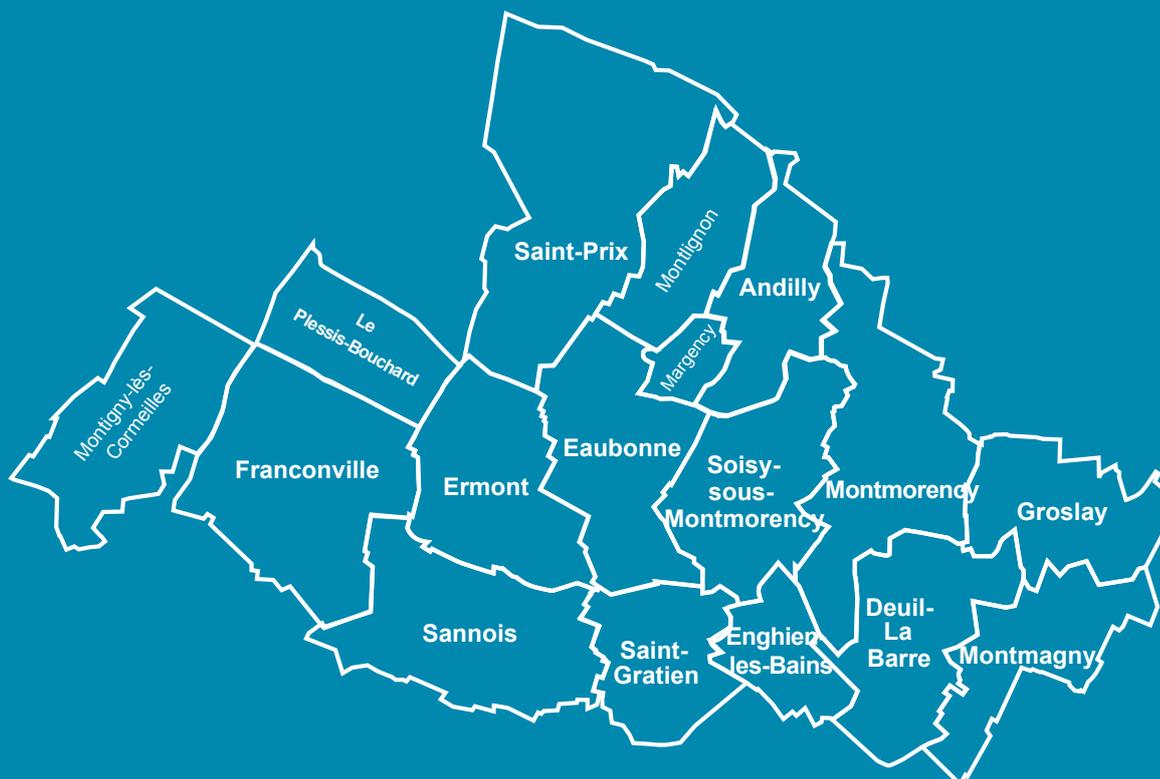
Structure intercommunale créée en 1993, le Syndicat mixte Émeraude a pour compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Son siège et ses bureaux sont situés sur la commune du Plessis-Bouchard (Parc d'activités des Colonnes), à l'emplacement de l'Eco-site ou déchèterie.

○ DOUBLE COMPÉTENCE :
COLLECTE & TRAITEMENT

○ 17 COMMUNES, RÉPARTIES SUR
2 COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION

○ 34 ÉLUS ET 19 AGENTS
PERMANENTS AU SERVICE DE
274 000 HABITANTS



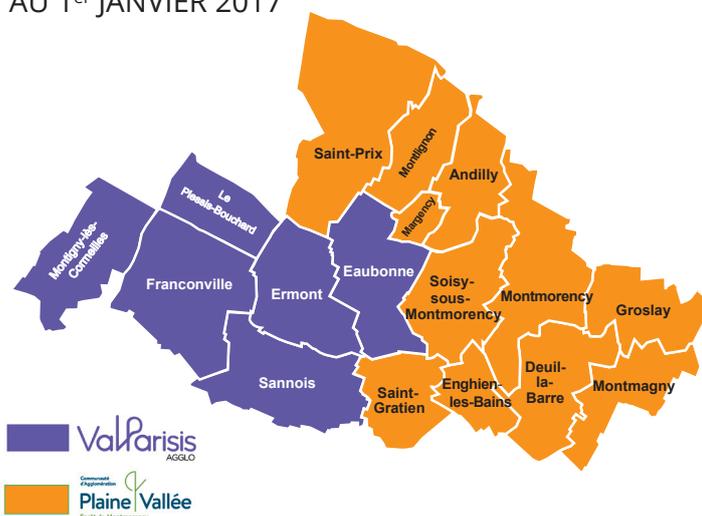
COMPÉTENCES ET TERRITOIRE

UNE MISSION :

RÉDUIRE, COLLECTER, VALORISER ET TRAITER LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS, PRODUITS SUR LA VALLÉE DE MONTMORENCY répartie sur le territoire de 2 communautés d'agglomération, soit 17 communes, représentant un bassin de population de 274 237 habitants.

LE TERRITOIRE DU SYNDICAT EMERAUDE

AU 1^{er} JANVIER 2017



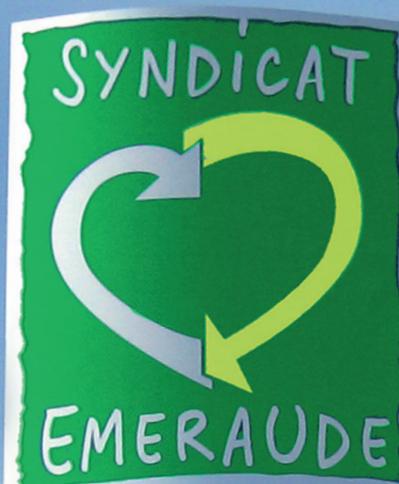
Communauté d'Agglomération	Population INSEE (2014)
Plaine Vallée	130 860
Val Parisis	143 377
Total Emeraude	274 237

Au 1er janvier 2016, la carte de l'intercommunalité a été modifiée dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) prévu par la loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

Depuis cette date, les 17 communes qui composent le territoire du Syndicat Emeraude sont réparties sur deux communautés d'agglomération :

- Plaine Vallée
- Val Parisis

TOTEM
DE L'ÉCO-SITE



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

INSTANCES DÉCISIONNELLES

Le Syndicat Emeraude est administré par un Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants.

Ce Comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (47 ont été prises en 2017).

Un Bureau Syndical, composé de 16 membres définit, quant à lui, les grandes orientations et prépare les décisions qui seront présentées en Comité Syndical.

En 2017, le Comité s'est réuni à 7 reprises et le Bureau à 6 reprises.

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

La composition du Bureau :

- Président : M. Gérard LAMBERT-MOTTE
- 1er vice-président : M. Alain GOUJON
- 2ème vice-président : M. Joël BOUTIER
- 3ème vice-président : M. Daniel FARGEOT
- 4ème vice-président : M. Philippe SUEUR
- 5ème vice-président : Mme Marie-Christine CAVECCHI
- 6ème vice-président : M. Michel VERNA
- 7ème vice-président : M. Jean-Pierre ENJALBERT
- 8ème vice-président : M. Julien BACHARD
- 9ème vice-président : M. Xavier HAQUIN
- 10ème vice-président : M. Bernard JAMET
- 1er Secrétaire : M. Alain CHABANEL
- 2ème Secrétaire : Mme Claude ESTRADE
- 3ème Secrétaire : Mme Jacqueline HUCHIN
- 4ème Secrétaire : M Christian RENAULT
- 5ème Secrétaire : M Patrick FLOQUET

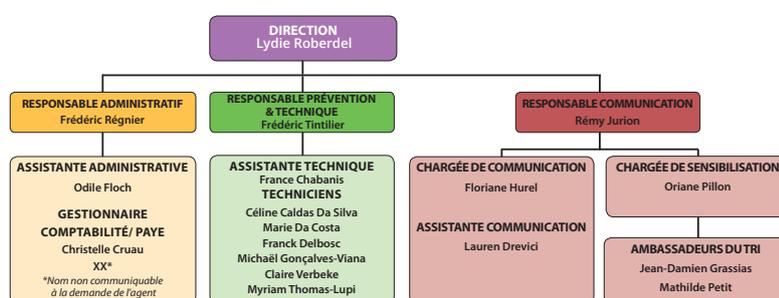
Dans un souci d'efficacité et, en cohérence avec les enjeux du Syndicat, les commissions de travail n'ont pas été modifiées en 2017 et se détaillent comme suit :

- Commission « Déchèterie » ;
- Commission « Finances et fiscalité » ;
- Commission « Prévention des déchets » ;
- Commission « Communication » ;
- Commission « Conteneurisation » ;
- Commission « Collecte » ;
- Commission « Traitement » ;
- Commission « Redevance spéciale » ;
- Commission « Réforme territoriale » ;

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 2 fois en 2017 pour l'ouverture et l'analyse d'offres ou l'attribution de marchés ou pour avis sur des projets d'avenants aux marchés en cours.

ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

En 2017, le Comité s'est appuyé sur une équipe de 19 agents (13 femmes et 6 hommes) majoritairement titulaires. Ces agents sont répartis en 3 services : administratif, technique & prévention et communication, rattachés à une directrice.



Organigramme
nov. 2017

UN SECTEUR GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 400 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le Syndicat Emeraude est en contrat.



LA PRÉVENTION

Le Syndicat Emeraude fait partie des 3 collectivités franciliennes lauréates de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » lancé par le ministère de l'écologie en 2015. Ce projet s'inscrit dans la lignée du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), et a pour objectif de réduire le gaspillage, de réemployer localement, mais aussi de maximiser le recyclage.

De plus, le Syndicat a signé avec l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), en 2016, un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC). Ce contrat, d'une durée de 3 ans (de Janvier 2016 à Décembre 2018), fixe les objectifs suivants :

- Une réduction des Déchets Ménagers et Assimilés de 3%
- Une augmentation de 5% du taux de valorisation globale
- Un engagement dans au moins 3 démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale

- 807 COMPOSTEURS DISTRIBUÉS
- 3 NOUVEAUX SITES DE COMPOSTAGE EN RESTAURATION SCOLAIRE
- 10 NOUVEAUX SITES DE COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLES
- 7 ATELIERS SUR LE COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE RÉALISÉS
- 7 NOUVELLES BORNES TEXTILES



LE COMPOSTAGE

Le compostage est une des pratiques qui permet de réduire le plus efficacement les déchets des ménages. En effet, grâce au compostage, le poids des poubelles peut être réduit de 1/3 environ.

DOTATION EN COMPOSTEURS ET EN LOMBRICOMPOSTEURS

Afin de pouvoir étendre la pratique du compostage à tous les habitants, le Syndicat propose à prix réduit :

- Des composteurs de 345 L et 620 L



- Des lombricomposteurs



- Des composteurs de 600 L en bois pour les projets de compostage collectif

En 2017, 23 lombricomposteurs et 807 composteurs domestiques ont été vendus par le Syndicat.

VENTE D'AÉRATEURS DE COMPOST

Depuis juin 2016, le Syndicat propose la vente d'aérateurs de compost à prix réduit. Cet ingénieux appareil permet de brasser les déchets présents dans le composteur sans effort. En 2017, 245 aérateurs ont été vendus à des habitants du territoire.



DES COMPOSTEURS COLLECTIFS

En 2017, 10 nouveaux sites de compostage collectif en pied d'immeubles ont été installés dans les communes de :

- Deuil-La Barre (3 sites),
- Ermont (2 sites),
- Franconville (1 site),
- Montmorency (1 site),
- Saint-Gratien (1 site).



Cela représente environ 445 habitants supplémentaires ayant la possibilité de composter.

COMPOSTAGE EN MILIEU SCOLAIRE

Le Syndicat propose, pour les restaurants scolaires, des composteurs grande capacité adaptés au compostage de grandes quantités de restes de repas et accompagne les communes qui souhaitent mettre en place le compostage sur leurs écoles.

En 2017, il a été mis à disposition, via une convention de partenariat, 3 composteurs pour équiper 3 nouveaux sites de restauration scolaire sur Franconville : cela concerne les écoles Bel-Air, et Quatre Noyers ainsi que le centre de loisirs Arc en ciel.

Fin 2017, 31 restaurants scolaires des communes de Saint-Gratien, Franconville, Andilly, Saint-Prix et Montigny-lès-Cormeilles étaient équipés de composteurs grande capacité et près de **8 000 élèves peuvent désormais participer au compostage de leurs restes de repas.**

ATELIERS

Des ateliers gratuits et ouverts à tous pour s'initier ou se perfectionner à la pratique du compostage ont été proposés par le Syndicat Emeraude. Les ateliers se sont déroulés dans deux villes partenaires : Saint-Prix et Soisy-sous-Montmorency.

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'objectif de cette semaine est de sensibiliser la population à la nécessité de réduire la quantité de déchets qu'elle génère et de donner des clés pour agir en ce sens au quotidien.

Cette semaine s'est déroulée du 18 au 26 Novembre 2017. A cette occasion, 2 grands événements autour du gaspillage alimentaire ont été proposés.

ACTION AUPRÈS DU PUBLIC :

- Un spectacle grand public sur le gaspillage alimentaire « La poubelle au roi dormant »

3 représentations du spectacle ont eu lieu sur le territoire : à Deuil-La Barre pour les enfants des centres de loisirs et à Franconville, pour des scolaires et les familles.

En tout, ce sont plus de 260 enfants et 70 adultes qui ont pu assister au spectacle.



CONCOURS DE RECETTES SUR FACEBOOK :

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le syndicat a organisé un concours Facebook pour découvrir vos meilleures recettes anti-gaspillage alimentaire !

261 «Likes» ont été récoltés sur les recettes préférées. Alors à vos restes, prêts, cuisinez !



GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

L'ADEME estime que pour un restaurant d'école primaire de 200 élèves, le gaspillage représente en moyenne, 3,4 tonnes de déchets, soit l'équivalent sur une année de 13 800 repas gaspillés pour un coût de 20 000 €.

Fort de sa première collaboration avec l'association Unis-Cité, le Syndicat Emeraude a réitéré l'expérience avec un nouveau groupe de jeunes volontaires sur une mission de sensibilisation au gaspillage alimentaire en milieu scolaire.

Huit jeunes en service civique sont intervenus sur certaines écoles de Saint-Prix, Saint-Gratien, Franconville, Soisy-sous-Montmorency et Le Plessis-Bouchard pour mesurer le gaspillage et sensibiliser les enfants avec un objectif de réduction de 30% en 3 mois.

En tout, les jeunes volontaires sont intervenus sur 4 écoles et 3 centres de loisirs. Ils ont organisé 24 opérations de pesées et proposé 34 animations. Plus de 600 enfants ont pu être sensibilisés. Malheureusement, l'objectif de réduction de 30% n'a été atteint que par 2 structures. Beaucoup de travail reste encore à effectuer !



LOMBRICOMPOSTAGE À LA CRÈCHE

En juillet 2017, 3 lombricomposteurs ont été installés à la crèche La source d'Enghien-les-Bains.

Les enfants peuvent ainsi alimenter les vers de compost avec leurs épluchures de fruits (peaux de bananes, de pommes,...) et être sensibilisés, dès leur plus jeune âge, à la réduction des déchets. Le compost ainsi produit servira à enrichir la terre du petit potager.

Une formation pour les encadrants a été délivrée par le Syndicat afin de les former à l'utilisation des lombricomposteurs.



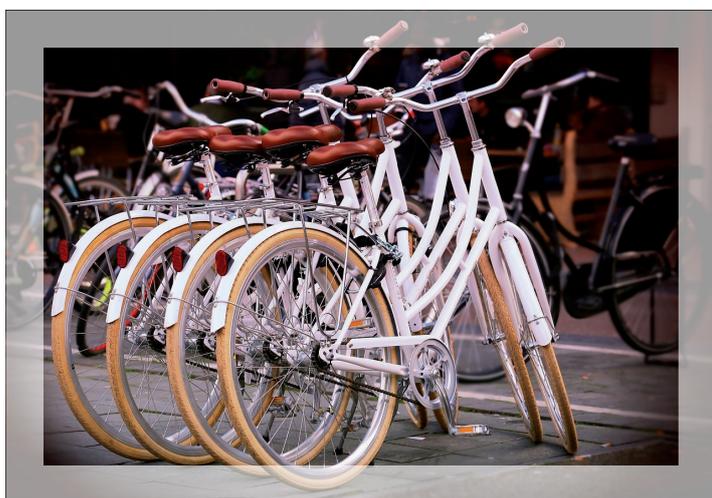
COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

Depuis 2011, le Syndicat Emeraude participe, en partenariat avec les communes de son territoire, au déploiement des points d'apport volontaire pour la récupération des textiles, linges de maison et chaussures (TLC). En 2017, 7 nouvelles bornes ont été implantées sur la commune de Soisy-sous-Montmorency amenant le total de points d'apport volontaire à 104.

En 2017, environ 653 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire du Syndicat Emeraude par l'intermédiaire des bornes textiles, soit environ 2,38kg/habitant/an. Il est à noter une hausse de 21% des tonnages TLC collectés par rapport à l'année 2016.



VALORISATION DES ENCOMBRANTS



- Partenariat avec Emmaüs

L'association Emmaüs de Bernes sur Oise a été présente à la déchèterie de Plessis-Bouchard tous les derniers samedis de chaque mois de 10 à 16 heures.

- Partenariat avec Vélo Services

Les vélos apportés en déchèterie sont mis systématiquement de côté par les gardiens. Ils sont collectés de manière régulière par l'association à vocation sociale Vélo Services, basée à Cergy, qui les répare et les revend à prix raisonnable. En 2017, 135 vélos ont été collectés.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2017, le Syndicat Emeraude a collecté, valorisé et traité 122 461 tonnes, soit 2,3% de moins qu'en 2016.

L'année 2017 a notamment été marquée par :

1. L'attribution du nouveau marché de collecte des déchets ménagers et assimilés à la société DERICHEBOURG et mise en œuvre du nouveau plan de la gestion des déchets suivant :

- Réduction de la collecte des ordures ménagères de deux à une fois par semaine pour les pavillons (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- Mise en place d'une collecte hebdomadaire des déchets végétaux entre mars et novembre pour les pavillons,
- Réduction de la fréquence de collecte du verre pour tout type d'habitat (une fois par mois au lieu d'une fois par semaine),
- Réduction de la collecte des encombrants pour les pavillons des communes les plus proches de la déchèterie du Plessis-Bouchard (une fois par trimestre au lieu d'une fois par mois),
- Développement de la collecte des gros producteurs de cartons,
- Collectes réalisées avec des camions neufs respectant les nouvelles normes EURO 6,
- Collectes organisées de façon à viser la diminution des accidents conformément aux recommandations R437 de la CNAMTS.

2. La fourniture et distribution de 37 400 bacs roulants à verre de 120 litres et 35 000 bacs à déchets végétaux de 240 L aux habitants des pavillons entre janvier et juin 2017 sur l'ensemble des communes à l'exception de Montlignon et Enghien-les-Bains.

3. La pérennisation du partenariat avec le SIGIDURS, pour un accès à la déchèterie de Sarcelles, pour Deuil-La Barre, Groslay, Montmagny et Montmorency.

4. Le test de 3 déchèteries mobiles à Eaubonne en plus des 8 permanences à Deuil-La Barre et une à Andilly.

5. La candidature retenue par Eco-Folio permettant au Syndicat Emeraude de développer un plan de relance de la collecte spécifique des papiers des gros producteurs non ménagers tout en étant soutenu financièrement à près de 75 %.

○ RATIOS 2017

- EMBALLAGES ET PAPIER

43,7 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 35)*

- VERRE

21,5 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 20)*

- ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

246,4 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 293)*

- ENCOMBRANTS (HORS DÉCHÈTERIE)

30,1 KG/AN/HAB. (MOYENNE IDF : 24)*

- DÉCHETS VÉGÉTAUX (HORS DÉCHÈTERIE)

30,8 KG/AN/HAB.

*source : Tableau de bord des déchets franciliens – Observatoire Régional des Déchets – Edition 2017.

LA PRÉ-COLLECTE :

Le Syndicat Emeraude met à disposition des usagers des contenants pour permettre la présentation de leurs déchets en toute sécurité et salubrité. Si l'entretien en état de propreté des contenants mis à disposition par le Syndicat Emeraude est à la charge des usagers, la maintenance préventive ou les réparations sont prises en charge par le Syndicat.

FOURNITURE DES CONTENANTS

La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables et du verre se fait par l'intermédiaire de bacs ou de bornes enterrées.

La règle de dotation des bacs a été fixée par délibération n°2014/12/02 et a été révisée par délibération n°2017/03/05. Les volumes des bacs attribués sont fonction du nombre d'habitants dans le logement et de la fréquence de collecte, en considérant un bon tri des déchets :

- Bac à cuve marron et couvercle marron pour les ordures ménagères résiduelles (à l'exception des administrés des communes d'Enghien-les-Bains),
- Bac à cuve grise et couvercle jaune pour les emballages,
- Bac à cuve grise et couvercle vert clair pour le verre,
- Bac à cuve grise et couvercle bordeaux pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale,
- Bac à cuve grise et couvercle bleu pour le papier des établissements publics,
- Bac à cuve grise et couvercle vert foncé pour les déchets végétaux,
- Bac à cuve grise et couvercle gris pour les cartons.

En 2017, concernant la conteneurisation en bacs roulants, on peut noter des opérations particulières en vue de respecter les recommandations R437 de la CNAMTS, notamment :

- La fourniture et livraison de bacs roulants de 120 litres dédiés au verre en remplacement des petits bacs de 35 litres qui sont non préhensibles mécaniquement par les camions,
- La fourniture et la livraison de bacs roulants de 240 litres dédiés aux déchets végétaux pour les pavillons qui le souhaitent.



Les bornes enterrées sont dédiées à un groupe d'habitations et font l'objet d'études de dimensionnement et de faisabilité d'implantation. En 2017, 126 bornes ont été installées sur le territoire (51 pour les ordures ménagères, 40 pour les emballages, et 35 pour le verre).

A noter que la commune de Saint-Prix bénéficie d'une collecte hippomobile en porte à porte des déchets végétaux. Ce service implique que les déchets végétaux soient présentés dans des sacs papiers. Par le biais de la commune, 24 000 sacs papiers biodégradables ont été vendus aux usagers.



MAINTENANCE DES CONTENANTS

Avant les opérations de distribution des bacs roulants à verre et déchets végétaux, l'âge moyen du parc de bacs était d'environ 7 ans. Les bacs ont fait l'objet de près de 8 200 interventions de maintenance (réparations, remplacements suite à vol ou incendie...) auprès des prestataires CITEC et TEMACO. Cette hausse de 32% par rapport à 2016 s'explique notamment par des demandes ponctuelles plus accrues des administrés engendrées par le changement d'organisation de la collecte. Par ailleurs, des difficultés rencontrées en début d'année pour la distribution des bacs roulants à verre et déchets végétaux ont incité le Syndicat Emeraude à passer des ordres de services complémentaires pour finaliser ce service. Ainsi, ce sont près de 4 800 ordres de distribution qui ont été passés dans le dernier trimestre 2017. Le nombre total d'ordres de service émis en 2017 s'élève à 12 987 (contre 6 192 en 2016).



Crédits Photos : © Cédric DAYA

Les bornes enterrées à ordures ménagères font l'objet d'une maintenance préventive annuelle incluant le lavage et la désinfection intégrale. Ainsi, 497 bornes ont fait l'objet d'un contrôle technique en 2017. Par ailleurs, dès signalement d'anomalies, le Syndicat Emeraude fait intervenir dans les 48 heures le prestataire en charge de réparer les bornes concernées (TEMACO). Le syndicat a ainsi dû gérer 117 dysfonctionnements (tambours coincés, infiltrations d'eau, plateformes de sécurité détériorées).

APPORT VOLONTAIRE

Le Syndicat Emeraude a également conservé son réseau de bornes d'apport volontaire dédiées au verre. Essentiellement aériennes, ces dernières ne nécessitent que très peu d'entretien. Le parc est composé de 89 bornes qui ont fait l'objet d'une campagne de nettoyage - désinfection par la société C-NET.



En parallèle, le Syndicat Emeraude développe le réseau de bornes d'apport volontaire du textile sur le domaine public avec le prestataire ECO-TEXTILE. Ainsi, après étude d'implantation et acceptation des communes de Deuil-La Barre, d'Eaubonne, de Sannois et du Plessis-Bouchard, des bornes supplémentaires ont été installées, portant le nombre total de points d'apport volontaire sur le territoire à 104 (contre 97 en 2016 - cf. partie prévention).



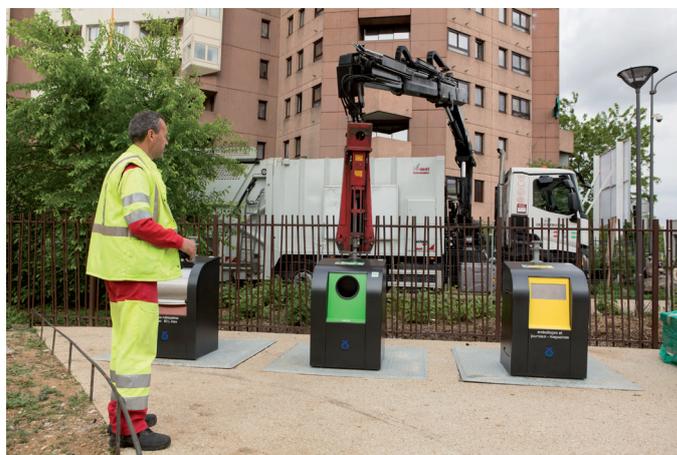


Suite à un premier appel d'offres déclaré infructueux, le contrat de collecte signé avec Val'Horizon a été prolongé jusqu'au 28 février 2017 afin de pouvoir engager une nouvelle consultation des entreprises.

La société Poly Senti – Derichebourg a été retenue pour exécuter cette prestation de service suivant de nouvelles modalités de gestion de la collecte. Celles-ci avaient été validées par l'ensemble des communes adhérentes du Syndicat Emeraude et fixées par délibération n°2016-06-02 du 20 juin 2016.

Ce nouveau schéma de collecte, visant à inciter à la réduction des déchets à la source, à leur valorisation et à la maîtrise des coûts du service, a engendré les changements suivants :

- Réduction de la collecte des ordures ménagères de deux à une fois par semaine pour les pavillons (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- Mise en place d'une collecte hebdomadaire des déchets végétaux des pavillons entre mars et novembre,
- Réduction de la fréquence de collecte du verre pour tout type d'habitat (une fois par mois au lieu d'une fois par semaine),
- Réduction de la collecte des encombrants pour les pavillons des communes les plus proches de la déchèterie du Plessis-Bouchard (une fois par trimestre au lieu d'une fois par mois),
- Développement de la collecte des gros producteurs de cartons,
- Mutualisation de la collecte des rues limitrophes à plusieurs communes,
- Collectes réalisées avec des camions neufs,
- Collectes organisées de façon à viser la diminution des accidents conformément aux recommandations R437 de la CNAMTS,
- Mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour le contrôle et la sensibilisation au geste de tri des emballages recyclables.



Si le nouveau prestataire a repris l'ensemble du personnel (près de 130 agents) conformément à l'annexe V de la convention collective de la FNADE, il a investi dans des véhicules neufs et plus respectueux de l'environnement, notamment :

- 25 camions de 19 à 26 tonnes munis de lève conteneurs pour les bacs,
- 2 mini-bennes de 12 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 2 mini-bennes de 7,5 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 6 camions équipés d'un bras grue pour les bornes enterrées et les points d'apport volontaire, Tous les véhicules fonctionnent au gazole et respectent les normes Euro6.



Le nouveau schéma de collecte a été mis en œuvre dès le 1er mars 2017 demandant aux usagers de modifier leurs habitudes de gestion de déchets (changement de jours et d'heures de collecte). Par ailleurs, cette nouvelle organisation a nécessité la conception de nouveaux circuits de collecte suivant une nouvelle répartition des moyens.

Après trois mois de démarrage difficiles pendant lesquels les équipes du Syndicat Emeraude et de Derichebourg, secondés par un soutien certain des communes adhérentes, se sont efforcés à corriger les manquements, puis les imperfections de la nouvelle organisation, afin de proposer un calendrier de collecte 2018 plus simple tout en maintenant les objectifs fixés dans le cahier des charges. Il est à noter que le nombre de réclamations liées à la collecte s'est élevé à 8 587, chiffre en très forte hausse par rapport à 2017, et pourtant non exhaustif en raison de la saturation momentanée du standard téléphonique. Il est à noter que 75% des appels ont été enregistrés dans les quatre premiers mois d'application du nouveau contrat.

Les tournées de collecte des bacs s'effectuent entre 5h30 et minuit en fonction des communes.

La collecte des bornes est réalisée à partir de 7h30. L'organisation de ces tournées est en perpétuelle évolution en vue d'atteindre les objectifs suivants :

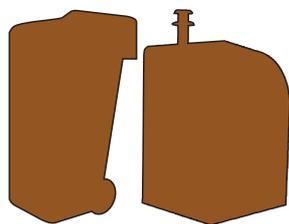
- Optimiser le rendement de collecte (diminuer les distances parcourues inutilement, limiter les émissions de CO₂) ; les bornes d'apport volontaire pour le Verre et les Papiers sont d'ailleurs équipées de sondes de mesure du taux de remplissage, permettant une collecte des bornes lorsqu'elles sont remplies à 80%,
- Respecter les recommandations R437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et diminuer les risques d'accidents (interdiction de la collecte bilatérale et des marche-arrières).

Ce dernier point a d'ailleurs donné lieu à un long recensement des «points noirs» de collecte consistant à identifier et qualifier les risques liés à la collecte. Ainsi, 394 «points noirs» avaient été annoncés dans le cahier des charges. Le nouveau schéma de collecte ayant engendré des modifications de circuits de tournées conséquentes et le recours à davantage de véhicules adaptés aux voies étroites, ont permis de baisser le nombre de points noirs à 323 (soit 18% de moins qu'en 2016).



TONNAGES PAR FLUX ET ÉVOLUTION 2016-2017

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

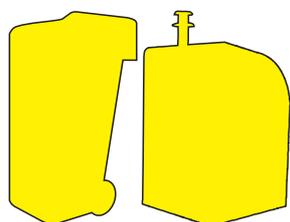


Tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 67 561 t
 Evolution des tonnages / 2016 - 10,8 %
 Ratio 246,4 kg/an/hab.

Territoire	Population 2017	Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Tonnages totaux 2017	Evolution 2017/2016
Plaine Vallée	130 860	31 369,3	2 739,7	34 109	-10,9 %
Val Parisis	143 377	26 016,6	7 435,4	33 452	-10,7 %
Total Emeraude	274 237	57 385,9	10 175,1	67 561	-10,8 %



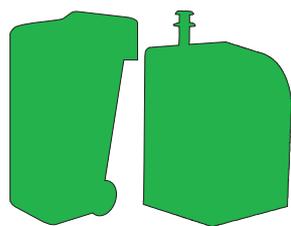
EMBALLAGES, PAPIERS ET CARTONS



Tonnages d'Emballages, papiers & cartons * 11 994 t
 Evolution des tonnages / 2016 +4,7 %
 Ratio 43,7 kg/an/hab.
 * hors collecte des papiers de bureaux des gros producteurs

Territoire	Population 2017	Tonnages bacs	Tonnages bornes enterrées	Tonnages totaux 2017	Evolution 2017/2016
Plaine Vallée	130 860	5 405,7	473,1	5 878,8	+4,5%
Val Parisis	143 377	4 933,8	1 181,3	6 115,1	+4,8%
Total Emeraude	274 237	10 339,5	1 654,4	11 993,9	+4,7%

VERRE



Tonnages de Verre 5 514 t
 Evolution des tonnages / 2016 -6,5 %
 Ratio 21,5 kg/an/hab.

Territoire	Population 2017	Tonnages bacs	Tonnages bornes	Tonnages totaux 2017	Evolution 2017/2016
Plaine Vallée	130 860	2 228,5	396,3	2 624,7	-10,5%
Val Parisis	143 377	2 137,0	752,3	2 889,3	-2,5%
Total Emeraude	274 237	4 365,4	1 148,6	5 514,0	-6,5%

ENCOMBRANTS



Tonnages d'Encombrants 8 258 t
 Evolution des tonnages / 2016 +5,1%
 Ratio 30,11 kg/an/hab.

Territoire	Population 2017	Tonnages collectés en porte à porte	Tonnages totaux 2017	Evolution 2017/2016
Plaine Vallée	130 860	4 388,7	4 388,7	+11,8%
Val Parisis	143 377	3 869,1	3 869,1	-1,6%
Total Emeraude	274 237	8 257,8	8 257,8	+5,1%

DÉCHETS VÉGÉTAUX

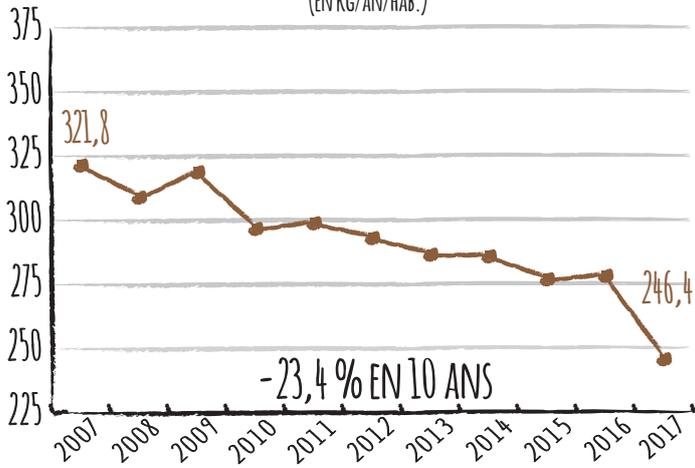


Tonnages de déchets végétaux 8 442 t
 Evolution des tonnages / 2016 **Non significatif**
 Ratio 30,8 kg/an/hab.

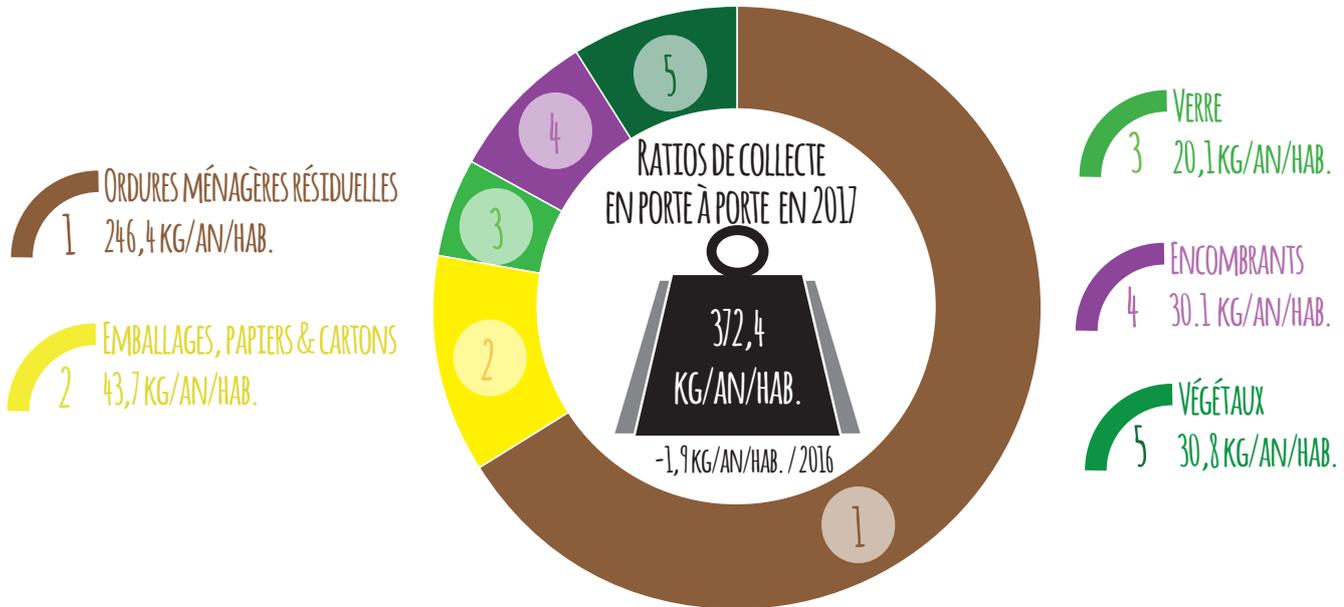
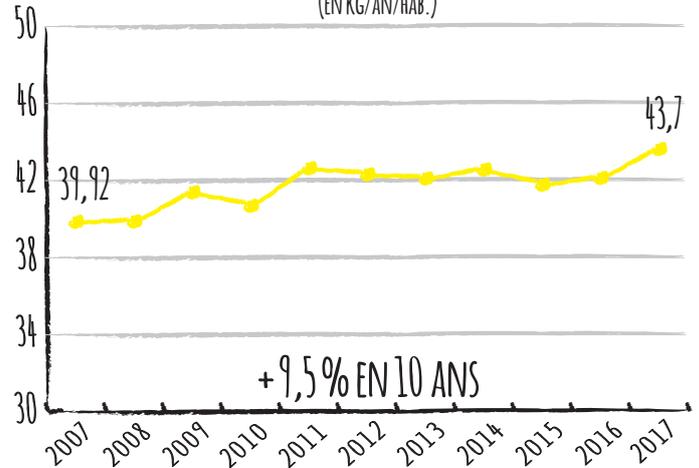
Territoire	Population 2017	Tonnages collectés en porte à porte	Evolution 2017/2016
Plaine Vallée	130 860	4 175,7	Non significatif
Val Parisis	143 377	4 266,3	Non significatif
Total Emeraude	274 237	8 442,0	Non significatif

ÉVOLUTION DES RATIOS 2007-2017

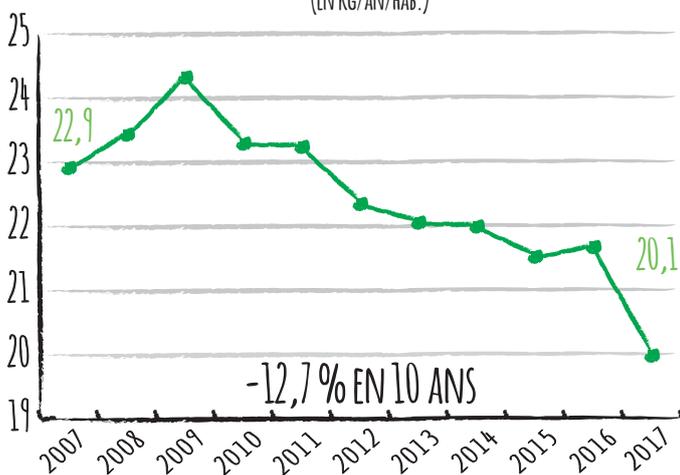
ÉVOLUTION DES RATIOS ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES
(EN KG/AN/HAB.)



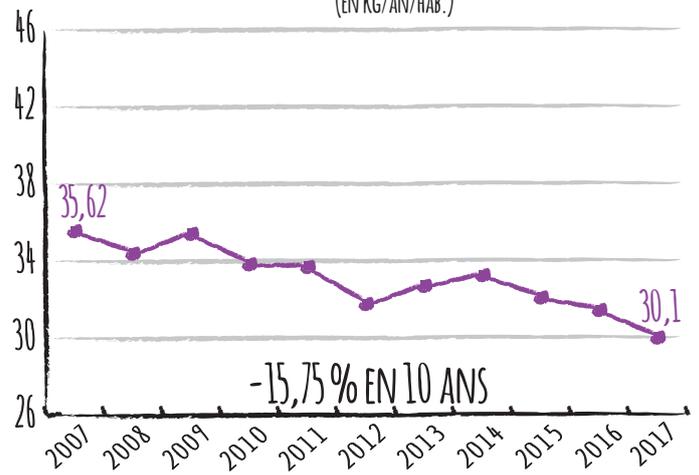
ÉVOLUTION DES RATIOS EMBALLAGES, PAPIERS & CARTONS
(EN KG/AN/HAB.)



ÉVOLUTION DES RATIOS DE VERRE
(EN KG/AN/HAB.)



ÉVOLUTION DES RATIOS D'ENCOMBRANTS
(EN KG/AN/HAB.)



L'ECO-SITE DU PLESSIS-BOUCHARD

Le Syndicat Emeraude dispose d'une seule déchèterie située sur la commune du Plessis-Bouchard. Ce site permet aux particuliers de déposer leurs déchets de différentes natures qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte en porte à porte, contribuant à l'amélioration du recyclage.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

La déchèterie du Syndicat est excentrée et insuffisante pour desservir l'ensemble de la population du territoire. Pour remédier à cette situation, une convention a été signée avec le SIGIDURS, syndicat voisin de traitement des déchets, pour permettre aux habitants de Groslay, Montmagny, Deuil-La Barre et Montmorency de fréquenter la déchèterie située à Sarcelles.

Pour y accéder, les habitants concernés doivent demander une carte d'accès. En 2017, 3 824 passages ont été enregistrés soit près 19,2% de plus qu'en 2016.

De plus, fort des expériences des années précédentes, 8 déchèteries mobiles ont été organisées sur Deuil-La Barre desservant les habitants de Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains, Montmagny et Montmorency. Un test a été réalisé sur le parking du gymnase du Luat à Eaubonne avec 3 permanences accessibles aux habitants d'Eaubonne, Montlignon, Margency, Saint-Prix. Ce service est venu en complément de la collecte en porte à porte des encombrants. Par ailleurs, une déchèterie mobile a été testée sur Andilly à la place d'une collecte d'encombrants. Elle a été ouverte aux habitants de Margency et de Montmorency.

L'ensemble des déchèteries mobiles a permis de collecter près de 320 tonnes de déchets en 2017.

TONNAGES DÉCHÈTERIES 2017

Nature des déchets	Eco-Site 2017	Déchèteries mobiles 2017	Tonnages Totaux 2017	Evolution 2017/2016
Déchets Végétaux	2 140,86	35,44	2 176,30	-21%
Gravats	4 095,38	104,32	4 199,70	-12%
DNDNI (Déchets non dangereux non inertes)	2 613,32	66,88	2 680,20	-31%
Encombrants	1 623,28	50,54	1 673,82	29%
Bois	1 540,42	30,30	1 570,72	-8%
DEA (Déchets d'éléments d'ameublement)	638,45	0,00	638,45	-10%
Cartons	318,78	6,00	324,78	172%
Ferrailles	383,16	9,30	392,46	49%
Papiers	51,02	0,00	51,02	14%
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	354,51		354,51	2%
DDS - Filière REP	131,94		131,94	-5%
DDS - hors filière REP	55,95	17,49	73,43	71%
Batteries	9,82		9,82	39%
Huiles usagées	16,78		16,78	26%
Piles	3,12		3,12	16%
Textiles - linges - chaussures	73,46		73,46	18%
Lampes Néons	1,84		1,84	7%
Total	14 052,08	320,27	14 372,35	-11%
Emmaüs + Vélo-Services (réemploi)	2,9			-1%



LA COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX

Suite à l'ouverture de la déchèterie du Plessis-Bouchard en 2004, la collecte en apport volontaire des déchets toxiques types huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures, ... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) a été maintenue sur les communes les plus éloignées de la déchèterie, et notamment celles de Plaine Vallée.

Cette collecte en apport volontaire est réalisée suivant un calendrier précisant les lieux des permanences d'un véhicule spécifique le samedi matin. En complément, des modules sont à disposition dans la plupart des centres techniques municipaux (CTM).



Tonnage collecté par le service Démétox et CTM 53 t
 Evolution du tonnage /2017 -1,1%

Territoire	Tonnages Démétox	Tonnages CTM	Tonnages totaux 2017	Evolution 2017/2016
Plaine Vallée	18,55	25,26	44	-0,6%
Val Parisis	0	9,17	9	-3,3%
Total Emeraude	18,55	34,43	53	-1,1%



MISE À DISPOSITION DE BENNES

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture et d'enlèvement de bennes pour les Centres Techniques Municipaux (CTM). Cette prestation assurée en grande partie par la société BUTIN-SEDIC comprend la mise à disposition de bennes, le transport et le traitement de leur contenu. Si trois flux sont majoritaires (les déchets végétaux, le tout-venant et les gravats), la sensibilisation et une implication du personnel municipal permettent

d'affiner le tri et d'améliorer la valorisation. Il est à noter que certaines communes disposant de moyens suffisants pour le transport de leurs déchets, les apportent directement sur les sites de traitement dont les coûts d'élimination sont pris en charge par le Syndicat Emeraude.



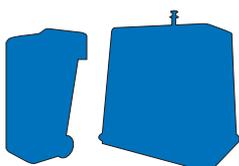
Tonnages 2017									
Territoire	Tout Venant	Déchets végétaux	Papiers	Cartons	Ferrailles	Gravats	Pneus	DEEE	Total
Plaine Vallée	1 245,1	766,3	0,7	6,8	12,6	322,9	5,1	4,6	2 359,5
Val Parisis	1 245,3	605,6	10,1	4,4	11,3	32,3	2,7	0,0	1 911,6
Total Emeraude	2 490,4	1 371,9	10,7	11,2	23,9	355,2	7,8	4,6	4 275,7

LA COLLECTE DES PAPIERS

Depuis 2009, le Syndicat Emeraude propose aux écoles et administrations une collecte spécifique des papiers, journaux, magazines et prospectus.

La collecte est réalisée, suivant les établissements en bacs ou en bornes aériennes.

Le bac destiné aux papiers est constitué d'une cuve grise à couvercle bleu. La collecte a lieu une fois par mois sur 2 secteurs. Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu et sont d'une capacité de 4m³. Elles sont équipées d'un système de télé-relève du taux de remplissage.



A noter que certains établissements ont ponctuellement besoin d'éliminer une grande quantité de papier. Pour plus de praticité et une maîtrise des coûts, des bennes des 15m³ leur sont mises à disposition.

En 2017, 272 établissements ont bénéficié de cette collecte (soit +21% par rapport à 2016). Malgré la hausse d'établissements concernés, le tonnage collecté en 2017 a diminué de 7% avec 105,71 tonnes de papiers récupérées.

Sur cette tendance et fort de sa première candidature, le Syndicat Emeraude a présenté un nouveau plan de relance de la valorisation des papiers suite à un dernier appel à projet lancé par Eco-Folio. Le Syndicat Emeraude a été à nouveau retenu, ce qui permettra d'obtenir des soutiens financiers à hauteur de 75 % sur les dépenses nécessaires jusqu'en mars 2020.

Tonnages des papiers des écoles, administrations et entreprises 105,7 t
Evolution des tonnages / 2016 -7,5 %

Territoire	Tonnages totaux 2017	Evolution 2017/2016
Plaine Vallée	68,5	2,1%
Val Parisis	37,2	-21,1%
Total Emeraude	105,7	-7,5%

LE TRAITEMENT

122 661 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2017 sur le territoire du Syndicat Emeraude, soit 2,2% de moins qu'en 2016. Cette diminution est attribuée notamment à la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte des déchets en mars 2017.

FILIÈRES DE TRAITEMENT	TONNAGES 2017	RAPPEL TONNAGES 2016
Valorisation énergétique	50 267 t*	56 806 t
Valorisation matière	42 616 t**	47 797 t
Valorisation agronomique	12 787 t	6 406 t
Centre de traitement spécifique	126 t	113 t
ISDD ¹	1 423 t***	1 585 t
ISDND ²	9 087 t	10 927 t
Prise en charge directe par des éco-organismes	1 786 t	1 740 t
ISDI ³	4 555 t	0 t

(1) ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

(2) ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

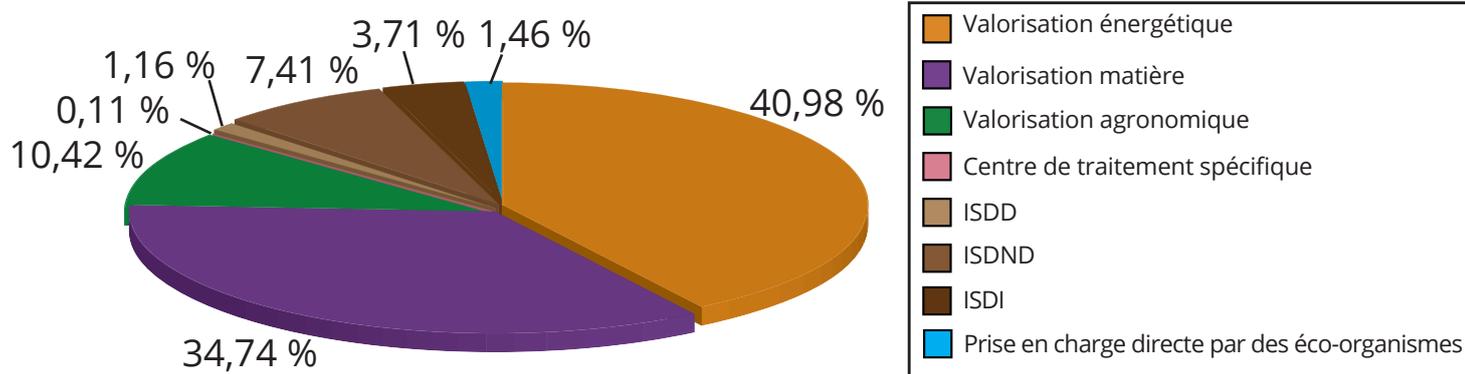
(3) ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

* déduction faite des sous produits issus de l'incinération

** dont 19 440 tonnes de sous-produits issus de l'incinération

*** sous-produits issus de l'épuration des fumées d'incinération

RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT POUR L'ENSEMBLE DES DÉCHETS 2017



L'objectif du Syndicat Emeraude est de réduire les déchets à la source, conformément notamment aux engagements pris dans le cadre du label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et du Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire signé début 2016 avec l'ADEME. Les déchets collectés sont ensuite prioritairement orientés vers les filières de valorisation (matière, agronomique ou énergétique) dans le respect de la hiérarchie des modes de traitement définie dans la directive européenne du 19 novembre 2008. Ainsi, en 2017, le taux de valorisation des déchets collectés par le Syndicat Emeraude s'élève à 87,7% avec encore une marge de progrès sur les encombrants et gravats de déchèterie pour lesquels le taux de valorisation n'est encore que de 51,2%.

ZOOM SUR LE STOCKAGE DES DÉCHETS

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe pour objectif une réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010, et de 50% en 2025.

Depuis 2010, les actions menées par le Syndicat et les efforts de tri des habitants permettent de diminuer significativement le recours au stockage des déchets, au profit de la valorisation matière et de la valorisation énergétique. C'est ainsi, qu'entre 2010 et 2017, le tonnage de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage est passé de 52 165 tonnes à 9 087 tonnes, soit une baisse de 82,6% (bien supérieure à l'objectif national fixé pour 2025).

DÉTAIL DES SITES DE TRAITEMENT

Les 122 691 tonnes de déchets prises en charge par le Syndicat Emeraude ont été traitées sur les principales unités suivantes :

Type de traitement	Site	Exploitant
Valorisation énergétique	Usine d'incinération d'Argenteuil - 95	NOVERGIE
	Usine d'incinération de Créteil - 94	
	Usine ESIANE à Villers Saint Paul - 60	
Valorisation matière	Centre de tri du Blanc-Mesnil - 93	PAPREC
	Centre de tri de Gennevilliers - 92	SUEZ
	Usine de traitement du verre de Rozet Saint Albin - 02	VERALLIA
Valorisation agronomique	Plate-forme de compostage de Montlignon - 95	VAL'HORIZON
	Plate-forme de compostage de Villeneuve les Sablons - 60	VALORISOL
Stockage déchets non dangereux non inertes	ISDND d'Attainville - 95	SUEZ
Traitement spécifique	Unité de traitement de déchets spéciaux de Limay - 78	SARP Industries



Usine d'incinération d'Argenteuil - 95



Plate-forme de compostage de Montlignon - 95

LES FINANCES



Le financement du Syndicat Emeraude repose à près de 82,9 % sur les contributions des communautés d'agglomération adhérentes (CA Plaine Vallée et CA Val Parisis), en baisse par rapport à 2016 compte tenu du choix de faire coïncider l'optimisation du service (à compter de mars 2017) avec une baisse significative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'usager contribuable.

Bien que le Syndicat Emeraude ait institué la TEOM depuis 2001, ce sont les agglomérations qui lèvent et perçoivent ladite taxe, qu'elles reversent au Syndicat à hauteur du produit demandé pour financer le service.

Malgré le contexte fluctuant des cours de rachat des matériaux issus des collectes sélectives, qui a contribué à une légère baisse des recettes de valorisation, cette stagnation a été compensée par une augmentation des soutiens grâce à l'amélioration des performances de tri.

Pour financer les investissements liés au nouveau schéma de collecte (fourniture de bacsroulants) et aux travaux de réhabilitation-modernisation de la déchèterie du Plessis-Bouchard, le choix a été fait de recourir à l'emprunt pour un peu moins de 2,5 M€.

○ MONTANT DES CRÉDITS EMPLOYÉS EN 2017 : 31,575 M€

○ CONTRIBUTION DES AGGLOMÉRATIONS ADHÉRENTES (REVERSEMENT DE TEOM) : 25,518 M€

○ SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES ET RACHATS MATIÈRES : 3,972 M€

○ LES CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES REPRÉSENTENT 90,06% DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

EVOLUTION DU PRODUIT DEMANDÉ POUR FINANCER LE SERVICE

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Montant (€)	23 219 843	23 540 183	23 963 907	24 395 257	25 164 257	25 164 257	23 518 564
Evolution (%)	-0,1%	1,4%	1,8%	1,8%	3,15%	0%	-6,54%

COMPTE ADMINISTRATIF

Les résultats définitifs du Budget 2017 du Syndicat Emeraude sont résumés comme suit :

		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat N-1 reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	28 378 779,34	27 667 165,06	711 614,28	3 842 623,10	4 554 237,38
	Section d'investissement	3 756 499,27	3 724 246,99	32 252,28	1 594 418,86	1 626 671,14
	Budget total	32 135 278,61	31 391 412,05	743 866,56	5 437 041,96	6 180 908,52
Restes à réaliser	Section de fonctionnement	-	-	-	-	-
	Section d'investissement	155 000,00	183 685,66	-28 685,66	-	-28 685,66
	Budget total	155 000,00	183 685,66	-28 685,66	0,00	-28 685,66
Budget total (réalisations et restes à réaliser)		32 290 278,61	31 575 097,71	715 180,90	5 437 041,96	6 152 222,86

Le résultat brut global de clôture du budget 2017 est donc de 6 180 908,52 € (contre 5 437 041,96 € en 2016). Le résultat net global (prenant en compte les restes à réaliser) est de 6 152 222,86 € (contre 4 958 661,74 € en 2015).

Ces chiffres s'expliquent par un résultat reporté de l'exercice précédent important, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ils découlent également d'une stratégie budgétaire visant à diminuer significativement et durablement la TEOM à partir de 2017, mais aussi d'une baisse des dépenses de fonctionnement par rapport aux prévisions budgétaires.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte et de l'optimisation du service à compter du 1er mars 2017, il a été jugé opportun d'associer l'évolution du service offert aux habitants à une baisse de l'appel à contribution (et par voie de conséquence de la TEOM à appeler auprès des habitants), et ce, dès 2017, en utilisant à cette fin une partie du résultat cumulé, et en réduisant ainsi progressivement ce fond de roulement au fil des exercices.

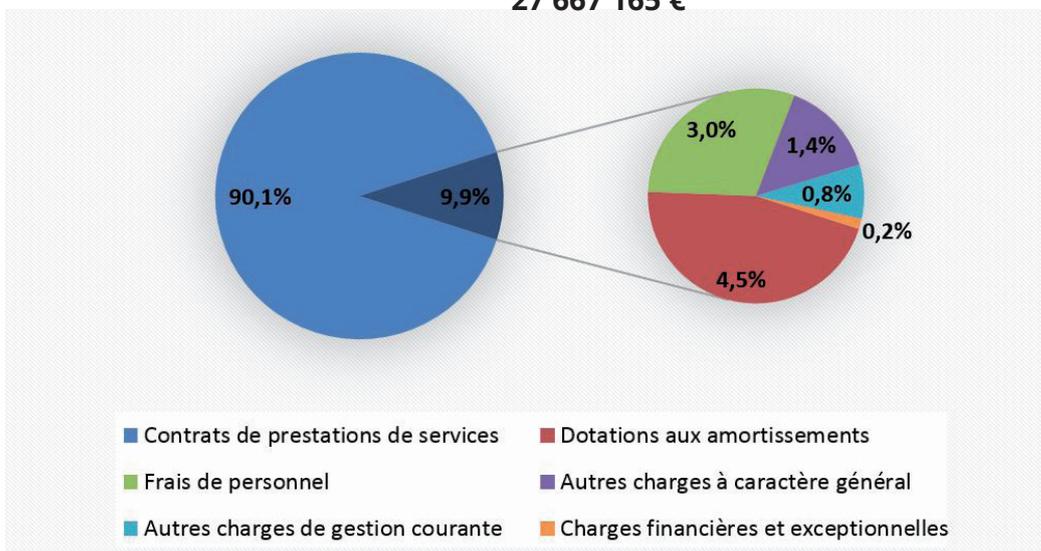


FONCTIONNEMENT

RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

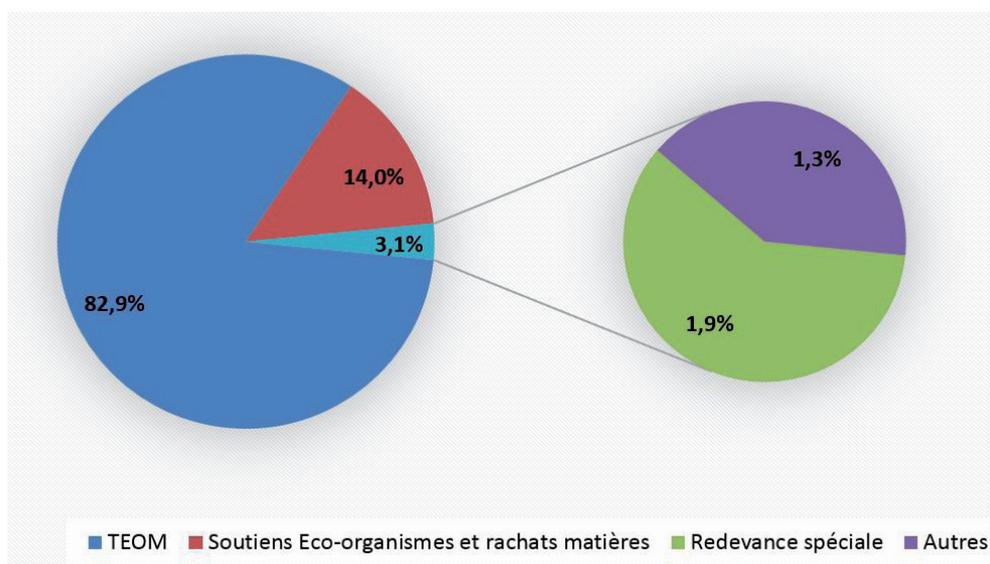
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017

Contrats de prestations de services	24 918 421 €	90,06%
Dotations aux amortissements	1 254 378 €	4,53%
Frais de personnel	829 335 €	3,00%
Autres charges à caractère général	399 008 €	1,44%
Autres charges de gestion courante	223 455 €	0,81%
Charges financières et exceptionnelles	42 568 €	0,15%
27 667 165 €		



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017

TEOM (reversé par les agglomérations)	23 518 564 €	82,87%
Soutiens Eco-organismes et rachats matières	3 972 657 €	14,00%
Redevance spéciale	530 000 €	1,87%
Autres (dont produits de service, ...)	357 558 €	1,26%
28 378 779 €		

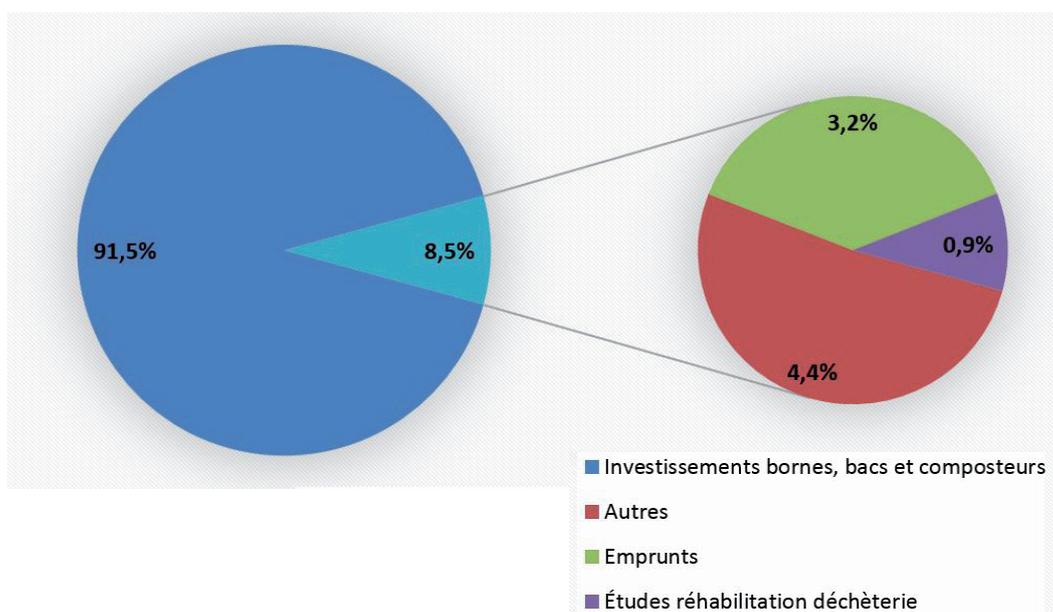


INVESTISSEMENT

RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

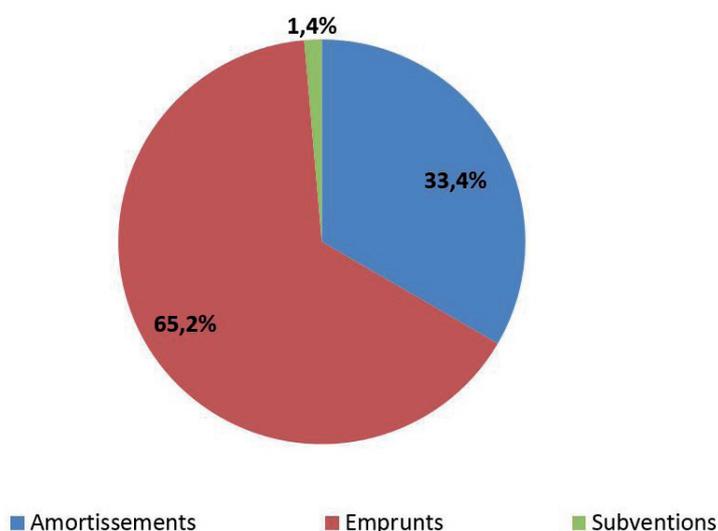
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2017

Investissements bornes, bacs et composteurs.	3 574 964 €	91,48%
Autres (dont amortissement des subventions...)	172 093 €	4,40%
Emprunts	126 659 €	3,24%
Études réhabilitation déchèterie.	34 216 €	0,88%
3 907 933 €		



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2017

Amortissements	1 254 378 €	33,4%
Emprunts	2 450 000 €	65,2%
Subventions	52 121 €	1,4%
3 756 499 €		



ZOOM SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Outre les contributions des Communautés d'Agglomération qui, en 2017, ont constitué 82,9% des recettes de fonctionnement, les soutiens financiers des éco-organismes et les rachats matières ont représenté 14 % (en légère hausse par rapport à 2016 du fait de meilleures performances de tri et malgré une stagnation des cours de revente des matériaux). La Redevance Spéciale et d'autres soutiens ont également contribué, mais dans une moindre mesure (3,1%), au financement du service.

○ Versement des contributions :	23 518 564 €
- Communauté d'Agglomération Val Parisis :	11 764 314 €
- Communauté d'Agglomération Plaine Vallée :	11 754 250 €
○ Soutiens des éco-organismes :	2 641 531 €
- Eco-Emballages :	2 180 639 €
- Eco-Folio (hors projet « Accompagnement au changement ») :	228 482 €
- OCAD3E :	22 930 €
- Eco-mobilier :	195 164 €
- Eco-DDS	8 534 €
- Eco-TLC	5 782 €
○ Reprises des filières :	1 219 295 €
- Journaux-Revues-Magazines (JRM) et Gros de Magasin (GM) :	525 401 €
- Carton :	340 888 €
- Bouteilles Plastiques :	118 539 €
- Verre :	131 089 €
- Acier :	33 257 €
- Valorisations Eco-site (papiers, cartons, ferrailles, huiles, batteries) :	41 855 €
- Aluminium :	13 774 €
- Papiers de bureaux :	12 954 €
- Briques alimentaires :	1 538 €
○ Autres recettes et soutiens :	469 390 €
- Recettes diverses (dont quote-part de subventions d'investissement...):	451 908 €
- ADEME Soutien étude optimisation de la collecte	17 482 €
○ Redevance Spéciale :	530 000 €

LA COMMUNICATION

La communication et la sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat Emeraude.

Le travail de communication du Syndicat Emeraude s'articule autour de trois grands axes :

- Information
- Sensibilisation
- Événementiel

- 2 881 ENFANTS SENSIBILISÉS LORS D'ANIMATIONS SCOLAIRES
- 4^{ÈME} EDITION DU TOURNOI INTER-COMMUNAL RECYLCL'ART
- 5 STANDS D'INFORMATION TENUS DANS LES COMMUNES
271 PERSONNES SENSIBILISÉES



INFORMATION

EMERAUDE LE MAG

Le magazine du Syndicat Emeraude paraît désormais deux fois par an.

Il aborde des sujets d'actualités du territoire, sur la thématique de l'environnement et du recyclage, et comporte un dossier complet permettant d'approfondir certains sujets.



SHOOTING PHOTOS

A l'occasion du changement de prestataire de collecte, le Syndicat Emeraude a réalisé un reportage photos avec les équipages de Derichebourg.



AMBASSADEURS DU TRI



Mathilde et Jean-Damien sont deux jeunes recrues du Syndicat Emeraude. C'est un duo sympathique que vous allez peut-être rencontrer... devant chez vous !

«Pas besoin de les abreuver d'informations, je crois qu'on est tous convaincus de l'importance des gestes de tri. Il faut surtout leur donner la possibilité d'apprendre à le faire.» Jean-Damien.

MÉMO-TRI

En 2017, le Syndicat Emeraude a édité un nouveau mémo-tri incluant les consignes concernant la collecte des végétaux. Le mémo-tri a été distribué à l'ensemble des administrés.



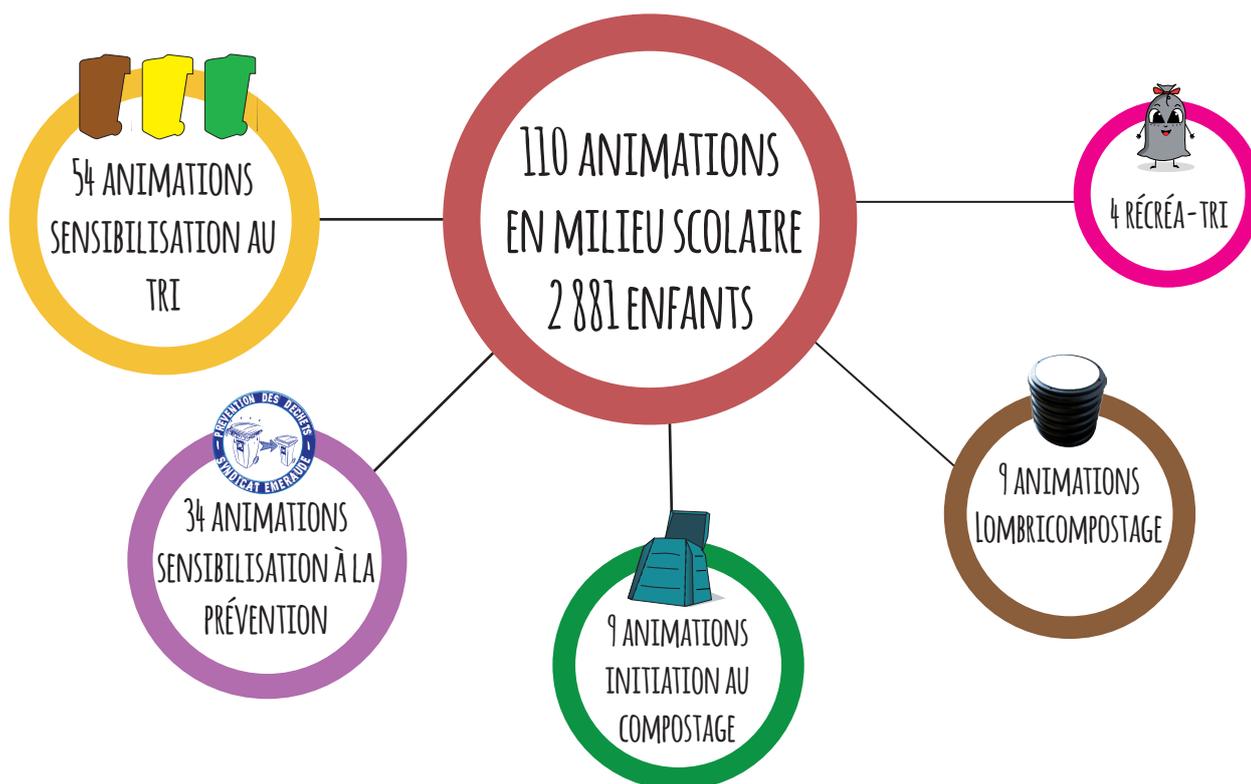
SENSIBILISATION

La sensibilisation des habitants aux gestes de prévention et de tri des déchets est primordiale pour une évolution des pratiques et une meilleure gestion des déchets.

C'est pourquoi le Syndicat souhaite inscrire ces gestes dans le quotidien des habitants en développant des comportements éco-citoyens, notamment auprès des enfants.

Des animations scolaires gratuites sont proposées aux enfants à partir de 8 ans :

- La prévention « Réduisons vite nos déchets, ça déborde ! »
- Le tri et le recyclage « Le cycle des déchets »
- Un exemple de seconde vie des déchets « Atelier papier recyclé »
- Centres de loisirs : « La récréa-tri »
- Le compostage : animation réservée aux établissements équipés d'un composteur ou engagés dans une démarche de mise en place du compostage.



ÉVÉNEMENTIEL

4^{ÈME} ÉDITION DU TOURNOI INTERCOMMUNAL CONCOURS DE CRÉATION DE TABLEAUX ARTISTIQUES



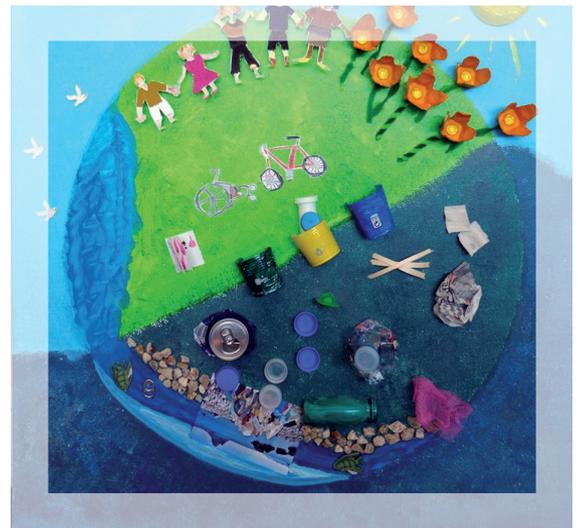
Pour la 4^{ème} année consécutive, plusieurs centres de loisirs ont participé au Tournoi Intercommunal du Syndicat Emeraude.

Continuant sur la fibre artistique de l'année précédente, 6 centres de loisirs de 5 communes du territoire ont concouru pour remporter le premier prix de cette édition 2017.



8 équipes ont ainsi réalisé un tableau avec pour thématique « L'avenir des déchets sur notre planète ». Les créations, qui alliaient peinture et éléments de récupération, ont été exposées à tous les participants au cours d'une après-midi théâtrale, animée par la Compagnie Corossol.

Après décompte des points obtenus grâce au vote du jury, mais surtout grâce à celui du public, ce sont finalement les 8 maternelles du centre de loisirs Jacques Prévert à Soisy-sous-Montmorency qui ont décroché le premier prix de ce concours !



Centre de loisirs Jacques Prévert
à Soisy-sous-Montmorency

STANDS D'INFORMATION

La communication de proximité reste un atout majeur pour pouvoir échanger sur les différentes thématiques de la gestion des déchets.

Le Syndicat Emeraude est régulièrement présent sur les manifestations de son territoire. En 2017, 8 stands ont permis de sensibiliser un total de 426 personnes.





ANNEXE

DÉTAIL DES COÛTS AIDÉS ET DES COÛTS COMPLETS*

Détail des coûts aidés et des coûts complets tous flux confondus et pour chaque flux de déchets, avec comparatif sur 3 exercices (Cf. décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015)

Le coût complet correspond à l'ensemble des charges, hors TVA.

Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu, sans tenir compte par exemple, des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement (Eco-Emballages, Ecofolio...), et les aides publiques.

Année 2017			Flux de déchets								Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités		Autres services
Tonnage collecté			67 561	5 514	12 033	7 494	8 842	8 258	19	5 441	653	115 879
Population desservie			278 658	278 658	278 658	278 658	278 658	278 658	278 658	278 658	278 658	278 658
Ratio en kg collecté/habitant			242	20	43	27	32	30		20	2	416
Coût complet	Coût global	€ HT	-	1 100 199	5 038 122	-	1 402 457	1 894 744	55 277	596 831	-	-
	Coût par tonne	€ HT	-	199,53	416,48	-	158,61	229,44	2 909,32	109,69	-	-
	Coût par habitant	€ HT	-	3,95	18,08	-	5,03	6,80	0,20	2,14	-	-
Coût aidé	Coût global	€ HT	12 716 664	890 484	2 063 995	1 244 803	1 360 139	1 699 580	55 277	596 831	-5 872	20 621 901
	Coût par tonne	€ HT	188	162	171	166	154	206	2 909	110	-9	178
	Coût par habitant	€ HT	46	3	7	4	5	6	0	2	0	74

Année 2016			Flux de déchets								Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités		Autres services
Tonnage collecté			75 731	5 895	11 570	11 507	1 073	7 867	20	6 284	476	120 423
Population desservie			278 551	278 551	278 551	278 551	278 551	278 551	278 551	278 551	278 551	278 551
Ratio en kg collecté/habitant			272	21	42	41	4	28	0	23	2	432
Coût complet	Coût global	€ HT	-	1 483 208	5 194 818	1 615 429	367 665	1 345 367	53 160	-	-	-
	Coût par tonne	€ HT	-	252	449	141	343	171	2 658	-	-	-
	Coût par habitant	€ HT	-	5	19	6	1	5	0,2	-	-	-
Coût aidé	Coût global	€ HT	14 599 543	1 260 213	2 463 794	1 523 869	341 717	1 301 349	52 675	753 373	-4 947	22 291 590
	Coût par tonne	€ HT	193	214	213	132	318	165	2 634	120	-10	185
	Coût par habitant	€ HT	52	5	9	5	1	5	0,2	3	-10	80

Année 2015			Flux de déchets								Total	
			Ordures ménagères résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Déchets dangereux	Déchets des collectivités		
Tonnage collecté			74 968	5 821	11 408	9 086	905	7 599	20	5 805	115 613	
Population desservie			274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	274 326	
Ratio en kg collecté/habitant			273	21	42	33	3	28	-	21	421	
Coût complet	Coût global	€ HT	-	1 440 167	5 368 337	1 401 722	326 205	1 471 632	57 273	-	-	-
	Coût par tonne	€ HT	-	247	471	154	360	194	2 861	-	-	-
	Coût par habitant	€ HT	-	5	20	5	1	5	0,2	-	-	-
Coût aidé	Coût global	€ HT	14 411 542	1 185 262	3 181 808	1 311 338	308 630	1 433 198	56 854	903 302		22 791 933
	Coût par tonne	€ HT	192	204	279	144	341	189	2 840	156		197
	Coût par habitant	€ HT	53	5	12	5	1	5	0,2	3		83

* source des données : matrice des coûts SINOE (ADEME)



SYNDICAT EMERAUDE
PARC D'ACTIVITÉS DES COLONNES
12 RUE MARCEL DASSAULT
95130 LE PLESSIS BOUCHARD
TÈL.: 01 34 11 92 92
EMAIL : CONTACT@SYNDICAT-EMERAUDE.COM